

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

017
DECRET D/2020/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0052/AN
DU 24 DECEMBRE 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

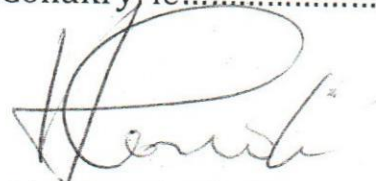
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0052/AN du 24 décembre 2019, autorisant la ratification de l'Accord-cadre de coopération technique et financière entre le Gouvernement de la République de Guinée, la Société Electricité de Guinée (EDG) et la Société Topaz Multi-industries SA, signé le 29 juillet 2019 à Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 JAN 2020



Prof. ALPHA CONDE